



Académie de Versailles

CAPA Hors-Classe PLP du mardi 28 mai 2019

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Vous le savez, il n'est pas dans les habitudes du SGEN-CFDT de Versailles de parler en CAPA PLP de la situation nationale et pourtant, cela s'impose aujourd'hui. La CAPA de ce jour se tient dans un contexte d'attaques sérieuses à l'encontre du service public. Le projet de loi de transformation de la Fonction Publique prévoit une dégradation des conditions de travail (recours accru aux contractuel.les, mise en œuvre d'un contrat de chantier d'une durée de six ans non renouvelable, fusion des CT et CHSCT et suppression de la compétence de la CAPA). Pour le Sgen-CFDT Versailles, il est impensable de s'attaquer au rôle des commissions paritaires, de supprimer leur rôle de vérifications et de propositions et ce, dans l'intérêt du service public et des collègues.

Nous constatons qu'il n'est à aucun moment question de la revalorisation de traitement des fonctionnaires et nous le déplorons à nouveau.

Revenons à ce qui nous réunit aujourd'hui.

Nous souhaitons, tout d'abord, remercier les services du rectorat pour le travail effectué et l'envoi d'éléments de décryptage des documents relatifs au tableau d'avancement.

Nous rappelons ici que le Sgen-CFDT se félicite de la mise en œuvre de la disposition prévue dans le protocole PPCR qui prévoit que chaque agent puisse accéder à la hors-classe.

A terme, nous le savons, c'est le rendez-vous de carrière prévu pour toutes et tous les agents au cours de la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon qui déterminera la vitesse d'avancement jusqu'à la hors-classe. Cela représente pour nous une avancée dans la mesure où les collègues sont et seront évalués au même stade de leur carrière, quelle que soit leur discipline, et que toutes et tous auront la perspective d'accéder à la hors-classe. Nous dénonçons de nouveau la pérennité des avis renseignés par les chefs d'établissement et les corps d'inspection et nous demandons à pouvoir revenir d'une année à l'autre, sur des avis positionnés en 2018. Et ce, d'autant plus que nous tenons à vous alerter sur le point suivant : nous avons constaté une réelle différence de traitement selon les disciplines ; en effet, il apparaît clairement des disparités au détriment de certaines disciplines comme les lettres-espagnol, les arts appliqués et nous le déplorons. Par souci d'harmonisation et d'équité, nous demandons un quota par discipline au prorata du nombre d'enseignant.e.s

A l'analyse des documents, nous notons une progression de la part des femmes et nous en sommes tout-à-fait satisfaits, il s'agit là de l'un des objectifs de l'accord PPCR. Conforme aux valeurs de la CFDT : nous accordons en effet, une attention toute particulière à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En vous remerciant pour votre attention.

Les élu.e.s PLP du SGEN-CFDT de Versailles

Rachida Id Moussa - Mustapha Bouzidi